

Direction des Ressources Humaines

Visa CF

ARRETE N° 053. / UK/P/SG/DRH/2018**Portant nomination de Chef Division à la Direction des Ressources Humaines**

Le Président de l'Université de Kara, Président du Conseil de l'Université,

Vu la loi n° 97-14 du 10 septembre 1997 portant statut des universités du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifiée ;
 Vu la loi n° 2000-016 du 1^{er} septembre 2000 portant statut spécial du personnel enseignant de l'enseignement supérieur du Togo ;
 Vu le décret n° 1999-011/PR du 21 janvier 1999 portant création de l'université de Kara ;
 Vu les décrets n°s 2003-280/PR du 3 décembre 2003, 2007-128/PR du 17 octobre 2007 et 2015-079/PR du 28 octobre 2015 portant création de facultés à l'université de Kara ;
 Vu le décret n°2008-038/PR du 28 mars 2008 modifiant le décret n°73-149 du 31 juillet 1973 modifiant certaines dispositions du décret n°68-137/PR/MEF du 3 juillet 1968 et établissant la liste des bénéficiaires de l'indemnité de fonction ;
 Vu le décret n° 2016-030 /PR du 11 mars 2016 portant nomination du Président de l'Université de Kara ;
 Vu l'arrêté n° 2007-025/MESR/CAB du 21 décembre 2007 portant création d'une Direction des Ressources Humaines à l'Université de Kara ;
 Vu l'arrêté n°046/UK/P/SG/DRH/2009 du 9 novembre 2009 portant organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Université de Kara ;
 Vu l'arrêté n°028/UK/SG/DRH/2016 du 29 juin 2016 portant nomination de chefs divisions à la Direction des Ressources Humaines ;
 Vu l'arrêté n°074/2018/MESR du 10 septembre 2018 portant nomination du directeur adjoint des ressources humaines de l'université de Kara ;
 Considérant les nécessités de service,

ARRETE :


Article 1^{er} : Est et demeure rapporté l'arrêté n°028/UK/SG/DRH/2016 du 29 juin 2016 portant nomination de chefs divisions à la Direction des Ressources Humaines, en ce qui concerne le Chef Division de la Gestion des Recrutements et Promotions de ladite direction.

Article 2 : Monsieur AYANOU Kossi Goudjovi, n°mle 319116, Attaché d'Administration, précédemment Chef Section de la Gestion du personnel enseignant contractuel et permanent de la Division Gestion des Recrutements et Promotions à la Direction des ressources humaines, est nommé **Chef Division de la Gestion des Recrutements et Promotions** de ladite direction.


Article 3 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté en ce concerne l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Kara le 22 NOV 2018



Professeur Komla SANDA


AMPLIATIONS :

MESR (CR) : 1
 P/UK : 5
 AC/UK : 1
 DRH/UK : 10
 Décansats/UK : 5
 Services /UK : 7
 CF : 1
 Intéressé 1